



<h2 style="margin: 0;">FICHE SANITAIRE DE LIAISON</h2>	<p>1 - ENFANT NOM : _____ PRÉNOM : _____ DATE DE NAISSANCE : _____ GARÇON <input type="checkbox"/> FILLE <input type="checkbox"/></p>
--	--

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diptérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (*boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice*)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>				
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>				

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non
 ALIMENTAIRES oui non AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**)

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? NON OCCASIONNELLEMENT OUI

S'IL S'AGIT DUNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ? NON OUI

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR) _____

Numéros de téléphone :
Mère : domicile : _____ portable : _____ travail : _____
Père : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) _____

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

N° de sécurité sociale : _____

Date : _____ Signature : _____

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

OBSERVATIONS

Règlement intérieur de la garderie Centre de Loisirs de MUNCQ-NIEURLET JUILLET 2024

Article 1 : Ayant-droits

La garderie du Centre de Loisirs de MUNCQ-NIEURLET est ouverte uniquement aux enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle (ou dont le parent travaille en cas de famille monoparentale). Des dérogations pourront être accordées si l'un des deux parents, bien que ne travaillant pas, est malade ou hospitalisé.

Article 2 : Lieu d'implantation

La garderie périscolaire se situe dans les locaux municipaux si nécessaire des aménagements seront effectués.

Article 3 : Encadrement

L'encadrement est assuré par une personne recrutée par la Commune de MUNCQ-NIEURLET.

Article 4 : Accueil des enfants

L'accueil des enfants est soumis à une **inscription préalable obligatoire**. Les parents signent alors l'acceptation du présent règlement intérieur.

Les inscriptions **sont reçues dans le local de la garderie**.

Le matin, les enfants doivent être confiés au personnel de la garderie par les parents ou la personne habilitée. Le soir, le personnel est tenu de remettre les enfants à leurs parents ou à la personne habilitée. La responsabilité de l'enfant n'incombe plus au personnel chargé de la garde dès la présence dans les locaux des parents ou de la personne habilitée.

Les familles s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la garderie périscolaire. Le non-respect répétitif des horaires peut entraîner l'exclusion de la garderie de l'enfant (des enfants) concerné (s).

Article 5 : Les horaires d'ouverture

La garderie fonctionne :

- le matin de **7h30 à 9h00** les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.
- le soir de **17h00 à 18h00** les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Les enfants ne sont accueillis que dans les tranches horaires indiquées ci-dessus.

Article 6 : La participation des familles

La garderie est payante. Le principe de base repose sur l'achat de « cases » dont la valeur équivaut à une **demi-heure** de garderie par enfant.

Les parents devront être en possession d'une ou de plusieurs cartes comportant 20 cases, disponibles auprès de la personne responsable du service **avant de déposer l'enfant à la garderie**.

A compter du 1^{er} septembre 2013, le tarif est fixé à **0,50 € « la case »**, soit la carte 10 €.

Les cases seront cochées par l'agent communal responsable de la surveillance à chaque fois que l'enfant y sera présent :

- . le matin : arrivée entre 7h30 et 8h00 trois cases (1.50 €), à partir de 8h00 deux cases (1.00 €)
- . le soir, une case pour chaque demi heure entamée.

Le prix de la case est fixé et peut être révisé par délibération de la Commune.

Article 7 : Goûter

Aucun goûter ne sera fourni par la Commune. Chaque enfant, l'apportera avec lui si nécessaire.

Article 8 : Activités

La première mission du personnel d'encadrement est la surveillance et dans la mesure du possible l'organisation d'activités récréatives.

Article 9 : Assurance

Les parents devront fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile et garantie individuelle accident » valable pour les activités périscolaires.

Article 10 : Mauvais comportement – Sanctions

Les enfants se doivent d'avoir un comportement correct. En cas d'indiscipline répétée ou d'impolitesse envers le personnel d'encadrement, l'enfant sera exclu pour une durée d'une semaine. En cas de récidive, l'enfant sera exclu définitivement.

Article 11 : Dispositions diverses

Aucun traitement médical ne sera donné à l'enfant.

Fait le

Le Maire,
Eric BIAT.

« Lu et accepté »
Le père,

« Lu et accepté »
La mère,

COMMUNE DE MUNCQ-NIEURLET

FICHE DE RENSEIGNEMENTS GARDERIE PÉRISCOLAIRE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2024

• **Enfant (s) :**

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Adresse :

MUNCQ-NIEURLET EXTERIEURS

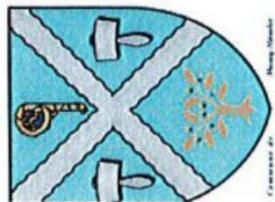
• **Parents :**

	<i>Père</i>	<i>Mère</i>
Nom :
Prénom :
☎ domicile	_ / _ / _ / _ / _	_ / _ / _ / _ / _
☎ portable	_ / _ / _ / _ / _	_ / _ / _ / _ / _
☎ professionnel	_ / _ / _ / _ / _	_ / _ / _ / _ / _

- N° d'allocataire CAF :
- Compagnie d'assurance : N° de police :
- Nom du médecin traitant :
- ☎ du médecin traitant :
- En cas d'accident, centre hospitalier où vous souhaitez que votre enfant soit transporté :
- Allergie(s) connue(s) : OUI NON
- Recommandations utiles des parents :
- Y a t-il un protocole médical (PAI) d'établi avec le milieu scolaire ? OUI NON
- Garderie : Noms, prénoms des personnes pouvant récupérer l'enfant à la sortie :
.....
.....
- Je – Nous soussigné(s) responsable(s) légal (aux) de l'enfant, déclare (ent) exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise (ent) le gestionnaire de la garderie à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à _____, le ___ / ___ / 20__

Signature des parents :



MUNCQ-NIEURLET

GARDERIE CENTRE DE LOISIRS

7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h00

SUR INSCRIPTION

A déposer en garderie au plus tard le JEUDI soir pour la semaine suivante.

Nom :

Prénom :

Classe :

Inscription pour la semaine :

Du au

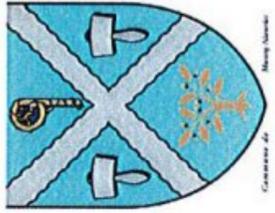
(cocher les jours de présence svp)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN					
SOIR					

Signature des parents ou du responsable légal :

Pour toute modification ou annulation, veuillez avertir l'employé de la garderie au plus tard la veille de la prise en charge de votre enfant

au **06.47.56.46.39**



MUNCQ-NIEURLET

GARDERIE CENTRE DE LOISIRS

7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h00

SUR INSCRIPTION

A déposer en garderie au plus tard le JEUDI soir pour la semaine suivante.

Nom :

Prénom :

Classe :

Inscription pour la semaine :

Du au

(cocher les jours de présence svp)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN					
SOIR					

Signature des parents ou du responsable légal :

Pour toute modification ou annulation, veuillez avertir l'employé de la garderie au plus tard la veille de la prise en charge de votre enfant

au **06.47.56.46.39**

